

Jean Deguerry

Président du Conseil départemental de l'Ain
Porte-parole de Départements de France

Monsieur Philippe TABAROT
Ministre des Transports
246 boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Bourg-en-Bresse, le vendredi 31 octobre 2025

Clr Monsieur le Ministre,

L'ensemble des élus locaux du sud de l'Ain a été convié le 11 juillet 2025 à la préfecture de Bourg-en-Bresse pour un point d'information concernant le Contournement ferré de l'agglomération lyonnaise, projet dit CFAL. Lors de cet échange où les services de l'Etat étaient accompagnés de SNCF réseau, il a été annoncé la reprise des études sur ce projet ferroviaire d'envergure et la volonté de poursuivre la concertation en continu avec les Aindinois et leurs représentants politiques.

Conformément au dossier d'enquête publique de janvier 2011, le CFAL a pour objectif de libérer l'étoile ferroviaire lyonnaise du transport de marchandises et, par conséquent, de renforcer le transport de voyageurs. Nous soutenons ce besoin d'autant que, comme vous le savez bien, le nombre de voyageurs est en nette augmentation, particulièrement sur la ligne Lyon <→ Ambérieu-en-Bugey. Dans le même temps, le CFAL a pour volonté de connecter la future ligne Lyon <→ Turin aux lignes Lyon <→ Ambérieu-en-Bugey et Lyon <→ Grenoble.

Au cours des échanges du 11 juillet dernier, après treize années sans évolution, il a donc été annoncé par vos services la volonté de reprendre les études sur le tracé dit « fuseau A » du CFAL nord, retenu par décision ministérielle du 25 décembre 2005, confirmé le 4 septembre 2008 et déclaré d'utilité publique (DUP) par décret le 30 novembre 2012.

Nous ne pouvons qu'exprimer notre inquiétude et nos doutes sur la volonté de concertation proposée. En effet, outre le fait que l'invitation à la réunion du 11 juillet 2025 nous est parvenue très tardivement au vu de l'ampleur du projet, nous ne pouvons que constater l'absence de réponse aux attentes exprimées par les élus des territoires concernés et leurs administrés.

En effet, nous nous devons de vous rappeler que la décision de DUP a été prise malgré l'opposition ferme, constante et ancienne de l'ensemble des élus locaux sur le tracé A. J'en veux pour preuve le rapport remis le 19 septembre 2011 à Monsieur le Préfet de l'Ain des membres de la Commission d'enquête publique présidée par Monsieur Gérard Blondel qui fait état d'une opposition majoritaire au tracé retenu basé sur 12 418 avis du public, des élus, d'associations et des acteurs économiques et sur une demande formelle portée par la Communauté de communes de la Côte à Montluel (3CM) pour un tracé alternatif desservant de surcroît le plus important pôle industriel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

le Parc industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA). Cette alternative était soutenue par la grande majorité des maires, présidents d'intercommunalités, conseillers départementaux et régionaux et parlementaires malgré son inscription tardive dans les débats.

Notre opposition n'était et n'est pas une opposition de principe, car nous soutenons les objectifs initiaux du CFAL, mais ceux-ci ne doivent pas être atteints au détriment :

- Du fonctionnement de la ligne Lyon ⇄ Ambérieu-en-Bugey au regard du raccordement du fuseau A à la Boisse qui va surcharger celle-ci alors même que son cadencement doit augmenter dans le cadre du service express régional métropolitain lyonnais. Si lors de la réunion du 11 juillet 2025, il a été exprimé le fait que le CFAL est indispensable au SERM lyonnais cela n'a pas été démontré techniquement. En l'état, le SERM nous apparaît comme une justification très tardive à un tracé peu soutenu localement.
- Des nuisances sonores et visuelles, notamment pour les résidents de la Côte, secteur très peuplé de notre territoire et déjà impacté par les autoroutes A42 et A432. Or, vous n'êtes pas sans savoir que cette partie du territoire connaît et connaîtra encore une croissance démographique soutenue en raison de l'émergence de projets critiques et bienvenus telle que la paire de réacteurs EPR2 à Loyettes.
- De l'évolution en quinze ans du territoire de l'Ain. Sur ce point, nous notons d'ailleurs que les parlementaires dont notre collègue Monsieur Charles de la Verpillière, dans leur contribution à l'enquête publique sus-citée, s'étonnaient déjà du retour de la « virgule » à la Boisse pour la phase 2 du CFAL nord, sensée relier Lyon-Part-Dieu à l'aéroport Saint-Exupéry alors même que le Rhonexpress accomplissait cette fonction. Or cette virgule semble toujours d'actualité d'après la réunion du 11 juillet. Votre projet demeure ainsi ancré dans le passé et sans considération des besoins du territoire.
- Des atteintes environnementales via les franchissements nécessaires sur le Rhône, la rivière d'Ain et les différents plans d'eau de notre beau département mais aussi par l'emprise agricole de 100 hectares pour la ligne et les raccordements, 150 hectares pour les délaissés. La volonté de poursuivre sur ce tracé demeure incohérente alors qu'en quinze ans la réglementation environnementale est devenue plus exigeante pour la préservation de notre bien commun.
- De la bonne considération des risques naturels et technologiques : le tracé A passe par des zones inondables, en particulier à Niévroz et Thil, ou sur des réseaux hydrauliques capitaux pour nos agriculteurs alors qu'ils font eux aussi face à des difficultés croissantes.

Notre opposition au tracé retenu nous a été d'autant plus naturelle que les autres faisceaux historiquement étudiés présentaient des avantages considérables : le faisceau C par exemple réduisait de 5 à 6 km la création de voie ferrée, avec une économie financière de 20% et des nuisances moindres pour les populations. La persistance de vos services et de SNCF réseau à poursuivre sur un tracé plus coûteux et estimé à 1,5 milliard d'euros dans notre contexte budgétaire apparaît comme une incohérence de plus que nous nous devons de souligner. A cet égard, je reste dubitatif sur la qualité de l'étude que vous souhaitez relancer maintenant et qui doit être remise en 2027 dès lors que sur les 50 millions d'euros nécessaires, seul 42 ont été réunis par vos partenaires.

Malgré cet historique documenté et rappelé sommairement dans la présentation du 11 juillet 2025, le compte rendu omet significativement de rapporter l'opposition unanime et répétée en séance de l'ensemble des représentants des communes, intercommunalités, du Département, de la Région et des parlementaires sur le tracé du CFAL nord.

Au regard du compte rendu, tous les points qui ont été soulevés par le passé ont été réitérés par les élus, sans réponse concrète à ce jour à ces préoccupations justifiées. Dans ces circonstances, quelle confiance pouvons-nous accorder à votre volonté de réaliser une concertation continue et des études de qualité ?

Comptant sur votre intervention personnelle pour remettre ce dossier dans le bon sens, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous,
|
—

Jean DEGUERRY
Président du Département de l'Ain

Bien amicalement,
P
—

Patrick CHAIZE
Sénateur de l'Ain

Copies de la lettre : Madame Chantal MAUCHET, Préfète de l'Ain